Réseau européen des services de l'emploi (EURES), accès des travailleurs aux services de mobilité et poursuite de l'intégration des marchés du travail

2014/0002(COD) - 02/04/2019 - Document de suivi

La Commission a présenté un rapport sur les activités d'EURES entre janvier 2016 et juin 2018.

Le rapport donne un aperçu des activités menées par EURES au cours de cette période ainsi qu'une description de l'état d'avancement de l'application du nouveau règlement EURES (UE) 2016/589 entré en vigueur en 2016 dans le but de créer un réseau plus vaste et plus solide de services européens de l'emploi, tant publics que privés, afin de permettre un échange plus efficace des informations concernant le marché du travail au niveau international et de soutenir le placement professionnel dans la zone UE-EEE.

EURES réformé

Cette réforme ambitieuse d'EURES, définie dans le règlement EURES, est en voie d'achèvement, le délai de mise en œuvre ayant expiré en mai 2018. Le processus de mise en œuvre s'est déroulé dans un environnement difficile influencé par un certain nombre de facteurs externes tels que l'évolution du soutien financier disponible pour les activités nationales et les nouvelles exigences de protection des données. Néanmoins, la plupart des obligations, tant au niveau européen que national, ont été remplies ou sont en bonne voie de l'être.

Principales réalisations

- le cadre juridique complet a été mis en place avec l'adoption des six décisions d'application du règlement EURES ;
- tous les États membres ont désigné un bureau national de coordination (BNC) et nommé les services publics de l'emploi (SPE) membres d'EURES ;
- EURES commence déjà à fonctionner comme un réseau plus dynamique avec un nombre accru d'acteurs, d'activités et de services et une meilleure communication, notamment sur les médias sociaux ;
- la transition vers un nouveau système d'échange de données pour les offres d'emploi et les CV après la définition de nouveaux formats et de nouvelles normes est en bonne voie ;
- EURES a assumé son rôle de centre d'expertise sur la mobilité du marché du travail et de laboratoire pour les projets de mobilité innovants (programmes de mobilité ciblés) ;
- le portail EURES reste un outil de placement européen efficace ;
- les nouvelles dispositions du règlement en matière de suivi et d'établissement de rapports sont mises en œuvre et permettront d'établir des rapports plus complets et plus cohérents sur les activités d'EURES, y compris sur les placements.

Défis à relever

Il reste cependant un certain nombre de défis à relever à court et à long terme. Pour que l'extension du réseau aux nouveaux membres et partenaires devienne une réalité, tous les États membres doivent mettre en place des systèmes d'admission efficaces et transparents et partager les informations sur les organisations admises dans le réseau. Le système d'échange d'offres d'emploi et de CV doit être pleinement mis en œuvre par tous les États membres, tout en veillant à ce que toutes les offres d'emploi et tous les CV pertinents soient envoyés en temps utile sur le portail EURES et respectent des normes de qualité communes.

Dans une perspective à plus long terme, il sera également nécessaire d'assurer des synergies appropriées avec des initiatives similaires ou complémentaires telles que l'Europass et le portail numérique unique.

Ces défis seront traités en même temps que la création de l'Autorité européenne du travail proposée par la Commission en mars 2018 et approuvée provisoirement par le Parlement européen et le Conseil en février 2019. À moyen terme, les activités de coordination d'EURES relèveront en effet de la responsabilité de l'Autorité qui devrait atteindre sa pleine capacité d'ici 2024. Cet objectif sera atteint grâce à un transfert formel du Bureau européen de coordination (BEC) d'EURES vers l'Autorité.

Sous la responsabilité de l'Autorité européenne du travail, le BEC renforcera le rôle d'EURES dans la promotion de conditions de mobilité équitables. Il bénéficiera d'une structure opérationnelle globale dédiée à la mobilité de la main-d'œuvre de l'UE et d'une expertise spécialisée dans différents domaines susceptibles de fournir des idées sur les nouveaux défis à relever ou des approches et outils politiques innovants. En retour, le BEC contribuera au fonctionnement de l'Autorité par son expertise, son réseau et ses outils.

Recommandation à l'intention des États membres

Les principales préoccupations des États membres pour la prochaine période de référence sont les régimes de financement, le dialogue et la coopération, les activités numériques, l'échange d'informations et les méthodes de suivi et d'évaluation.

Les États membres sont encouragés à utiliser pleinement les outils et les lignes directrices sur les relations publiques et l'information fournis par le niveau européen et à intégrer leurs activités de communication interne et externe sur EURES.